

Mention complémentaire Aéronautique

Objectif de la formation

La mention complémentaire aéronautique (M.C. Aéro) est la base théorique pour obtenir la qualification européenne PART66 en maintenance des avions ou des hélicoptères moteurs à turbines et Avionique.



Programme

Programme en 730 heures (ne concerne que des enseignements professionnels.)

Liste des modules Part 66 :

- M-1 Mathématiques
- M-2 physique
- M-3 électricité
- M-4 B2 Electronique
- M-5 B2 techniques digitales, systèmes électronique
- M-6 Technologie
- M-7A Pratiques d'entretien
- M-8 aérodynamique
- M-9A Facteurs humains
- M-10 Réglementations
- M-11 B1-1 Aérodynamique des avions à turbines, structures et systèmes.
- M-12 B1-3 Aérodynamique des hélicoptères à turbines, structures et systèmes.
- M-13 B2 Aérodynamique, structure et systèmes des aéronefs.
- M15 Turbomachines
- M-17 B1-1 Hélices

Qualification obtenue

Mention complémentaire aéronautique (diplôme éducation nationale classé au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation.)

- Option avion moteur à turbines B1-1 + option avionique B2
- Option hélicoptères moteurs à turbines B1-3 + option avionique B2

Partie théorique licence européenne PART66 B1-1 ou B1-3 et B2.

- La licence européenne (LMA Part 66) définitive, est délivrée par GSAC en fonction des années d'expérience requises.
- La formation dans un centre de formation agréé Part 147 permet (sous certaines conditions) une réduction de trois années d'expérience (au lieu de cinq) pour l'obtention de la licence.

Conditions d'admission

Inscription sur Parcoursup

- Titulaire d'un Bac pro aéronautique (option Système).
- Sur avis du recteur justifiant d'expériences professionnelles ou de formation dans le secteur de la maintenance aéronautique (nous consulter à ce sujet).

L'admission définitive est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de maintenance aéronautique agréée (PART 145).

Nombre de places

20 places maximum.

Déroulement de la formation

La formation se déroule en alternance :

- 4 semaines à l'annexe aéronautique du LGM (aérodrome du Versoud).
- 4 semaines en entreprise.

La formation au LGM associe des travaux pratiques facilitant la compréhension et exercices préparatoires pour examens.

Débouchés professionnels

Emploi dans tous les ateliers de maintenance de l'aviation civile et commerciale.

Aujourd'hui cette licence européenne est exigée pour signer tous les travaux d'entretien d'aéronefs (avion ou hélicoptère) du domaine civil et commercial.



Statut - Salaire - Congés

- Contrat d'apprentissage / Contrat de professionnalisation / Formation continue (congé individuel de formation...)
- le salaire dépend de l'âge du candidat et statut choisi par l'entreprise d'accueil.
- 5 semaines acquises durant l'année à prendre en dehors des périodes de formation au LGM. A planifier avec l'entreprise.

Durée et lieu

L'ensemble de la formation se déroule sur 1 an.

Formation au lycée : 730h en 22 semaines pour tous les modules.

Formation en entreprise : 25 semaines (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Examens

E1 - Partie théorique de la licence européenne PART66 qui n'est valable qu'après la réussite à tous les modules. Les examens sont passés à la fin de chaque module.

E2 - Evaluation de la formation en milieu professionnel : épreuve orale d'une heure

E3 - Travaux pratiques : Diagnostic et essais / Dépose et Repose - (CCF).

Dossier de candidature

Pour toute information :

Site internet : www.lgm.ac-grenoble.fr

Téléphone : (secrétariat aéronautique) : 04.76.90.06.09

Mail : aero@lgm.ac-grenoble.fr

Adresse postale :

Lycée du Grésivaudan Meylan

1 avenue du Taillefer

BP 19

38241 MEYLAN CEDEX